

# 18 Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel afin de s'occuper des enfants

La gestion du temps et de l'argent, deux ressources fondamentales pour les familles, implique souvent un compromis. Les personnes en emploi à temps plein gagnent plus d'argent, mais elles ont moins de temps à consacrer au travail non rémunéré et aux soins, notamment aux soins personnels. Si le travail à temps partiel permet de consacrer plus de temps à la vie personnelle et familiale, il a pour effet de diminuer le revenu d'emploi. Il peut également affecter l'accès aux avantages sociaux de l'emploi et avoir des conséquences sur la progression de la carrière.

Statistique Canada définit les travailleuses et travailleurs à temps partiel comme les personnes qui consacrent habituellement 30 heures ou moins par semaine à leur emploi principal ou à leur emploi unique<sup>1</sup>. Selon les données de l'Enquête sur la population active (EPA)<sup>a</sup> de 2023, 18,0 % des personnes de 15 ans et plus en emploi au Canada travaillaient à temps partiel, contre 12,5 % en 1976<sup>2</sup>. Les augmentations les plus importantes ont été observées chez les jeunes et les adultes plus âgés. Près de la moitié (49,4 %) des jeunes de 15 à 24 ans en emploi en 2023 travaillaient à temps partiel, soit plus du double de la proportion enregistrée en 1976 (21,1 %). Parmi les adultes de 65 ans et plus en emploi, 41,3 % travaillaient à temps partiel en 2023, par rapport à 31,4 % en 1976.

Aujourd'hui, tout comme dans les années 1970, les femmes demeurent plus susceptibles de travailler à temps partiel que les hommes, mais l'écart entre les genres a diminué. C'est chez les personnes de 25 à 44 ans en emploi que l'écart est le plus important. Le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel est passé de 21,8 % en 1976 à 15,6 % en 2023<sup>2</sup>. Au cours de la même période, le pourcentage d'hommes travaillant à temps partiel est passé de 1,5 % à 5,9 %.

Des études ont montré que les femmes ayant des responsabilités familiales sont plus susceptibles que les hommes d'opter pour un travail qui leur permet de concilier de telles responsabilités<sup>3</sup>. Parmi les personnes de 25 à 44 ans travaillant à temps partiel en 2023, les femmes (38,5 %) étaient quatre fois plus susceptibles que les hommes (9,4 %) d'indiquer devoir « s'occuper des enfants » ou veiller à « d'autres responsabilités personnelles ou familiales » comme principales raisons de travailler à temps partiel<sup>4</sup>. Alors que le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel pour ces raisons était sensiblement le même qu'en 1997 (38,0 %), il demeurerait près de trois fois plus élevé que celui des hommes invoquant les mêmes raisons (3,2 %).

Le travail à temps partiel peut être dû à une préférence et à un choix personnel, ou plutôt à des



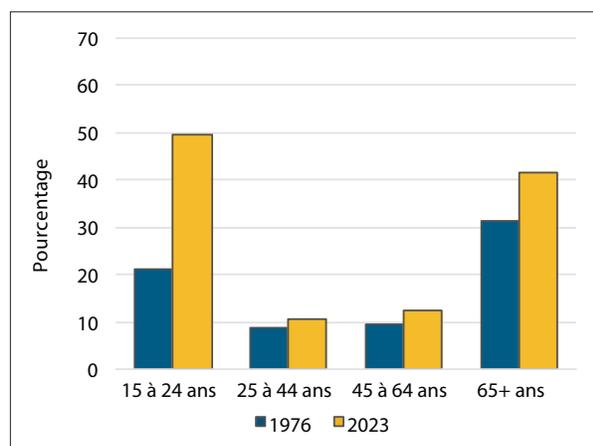
# LA FAMILLE COMPTE 2024 | LE TRAVAIL DES FAMILLES

circonstances, comme l'incapacité de travailler à temps plein ou l'absence de postes à temps plein. Parmi les personnes de 15 ans et plus travaillant à temps partiel en 2023, 15,7 % ne l'avait pas choisi, contre 29,2 % en 1998 (soit une baisse par rapport au sommet de 31,2 % en 1997)<sup>4</sup>. Si cette proportion a diminué tant pour les femmes que pour les hommes dans toutes les tranches d'âge, c'est chez les hommes de 25 à 54 ans que l'on observe le changement le plus important. La proportion d'hommes de cette tranche d'âge travaillant à temps partiel de manière involontaire est passée de 56,1 % en 1998 à 31,6 % en 2023.

## Pourquoi s'en préoccuper?

Le travail à temps partiel permet aux parents de consacrer plus de temps à leurs enfants, à leur famille ainsi qu'à d'autres activités qui leur sont importantes. Les études montrent qu'il aide également à concilier les responsabilités

### Pourcentage de personnes en emploi âgées de 15 ans et plus travaillant à temps partiel, selon le groupe d'âge, Canada, 1976 et 2023

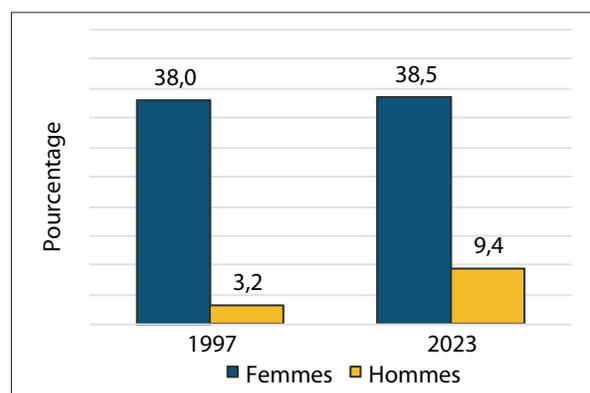


Source : Statistique Canada. (5 janvier 2024).  
Tableau 14-10-0327-01 Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles<sup>2</sup>.

professionnelles et familiales, dans la mesure où la culture organisationnelle du milieu de travail y est favorable<sup>5</sup>. Le fait de travailler à temps partiel a par ailleurs pour effet de diminuer les revenus, ce qui peut affaiblir la capacité financière et la résilience des familles.

Travailler à temps partiel et devoir composer avec les revenus inférieurs qui en découlent peut augmenter le stress financier de la famille, en particulier lorsque le travail à temps partiel est involontaire. De plus, l'accès aux prestations parentales et aux régimes de retraite ainsi que le montant des prestations reçues dépendent des heures travaillées et des revenus antérieurs, ce qui peut avoir des conséquences importantes à long terme. Les travailleuses et travailleurs à temps partiel ont tendance à être désavantagés pour ce qui est de leur revenu direct et de leur admissibilité aux programmes de sécurité sociale favorables au bien-être de leur famille.

### Pourcentage de travailleuses et travailleurs à temps partiel âgés de 25 à 44 ans ayant indiqué devoir « s'occuper des enfants » et veiller à « d'autres responsabilités personnelles ou familiales » comme principales raisons de travailler à temps partiel, Canada, 1997 et 2023



Source : Statistique Canada. (5 janvier 2024).  
Tableau 14-10-0029-01 Emploi à temps partiel selon la raison, données annuelles (x 1 000)<sup>4</sup>.

<sup>a</sup> Les données de l'EPA excluent les territoires, les personnes vivant dans les réserves, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes régulières ainsi que les personnes vivant en établissement institutionnel.



# LA FAMILLE COMPTE 2024 | LE TRAVAIL DES FAMILLES

## Références

<sup>1</sup> Statistique Canada. (21 avril 2023). Classification d'heures de travail temps plein et temps partiel. *Classifications statistiques*. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD\\_f.pl?Function=getVD&TVD=114437&CVD=114437&CLV=0&MLV=1&D=1](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=114437&CVD=114437&CLV=0&MLV=1&D=1)

<sup>2</sup> Statistique Canada. (5 janvier 2024). Tableau 14-10-0327-01 Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles. <https://doi.org/10.25318/1410032701-fra>

<sup>3</sup> Oxfam Canada. (Mars 2016). Making women count: The unequal economics of women's work. <https://www.oxfam.ca/wp-content/uploads/2016/03/making-women-count-report-2016.pdf>

<sup>4</sup> Statistique Canada. (5 janvier 2024). Tableau 14-10-0029-01 Emploi à temps partiel selon la raison, données annuelles (x 1 000). [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002901&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002901&request_locale=fr)

<sup>5</sup> van Breeschoten, L., et Evertsson, M. (1<sup>er</sup> mars 2019). When does part-time work relate to less work-life conflict for parents? Moderating influences of workplace support and gender in the Netherlands, Sweden and the United Kingdom. *Community, Work & Family*, 22(5). <https://doi.org/10.1080/13668803.2019.1581138>



*La famille compte 2024* est une publication de l'Institut Vanier de la famille présentant des informations précises et actuelles sur les familles et la vie de famille au Canada. Rédigée dans un langage clair, elle est composée de chapitres sur un éventail de sujets et tendances qui ont une incidence sur la vie familiale au pays. Ses quatre sections (la structure, le travail, l'identité et le bien-être des familles) trouvent appui sur le **Cadre sur la diversité et le bien-être des familles**.

L'Institut Vanier de la famille  
94, promenade CentrepoinTE  
Ottawa (Ontario) K2G 6B1  
[info@institutvanier.ca](mailto:info@institutvanier.ca)  
[www.institutvanier.ca](http://www.institutvanier.ca)



Cette publication est autorisée par [Creative Commons – Attribution de licence – Pas d'utilisation commerciale 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/).

### Comment citer ce document :

Battams, N., et Mathieu, S. (2024). Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel afin de s'occuper des enfants. Dans *La famille compte 2024*, L'Institut Vanier de la famille. <https://institutvanier.ca/la-famille-compte-2024/les-femmes-sont-plus-susceptibles-que-les-hommes-de-travailler-a-temps-partiel-afin-de-s-occuper-des-enfants>

